



OFFRE D'EMPLOI

Chargé(e) de mission accompagnement des collectivités « acquisition et gestion forestière »

1. Contexte

Les Communes forestières (statut associatif – 15 salariés) accompagnent les élus afin de faire de la forêt un axe de développement local tout en garantissant la gestion durable de ces espaces (<https://www.communesforestieres-paca.org/>).

Les forêts communales représentent 20 % des espaces forestiers de la région. Les communes sont propriétaires de ces espaces forestiers et décident des objectifs de gestion (en lien avec l'Office national des forêts).

Avec près de 500 collectivités adhérentes en région, les Communes forestières interviennent auprès des élus afin d'encourager les élus à la gestion durable de leur forêt et à la réalisation de travaux permettant la régénération des peuplements forestiers.

Ces actions sont menées dans le cadre d'un partenariat avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et d'un projet FEADER en collaboration avec la SAFER.

Dans ce cadre, les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur recherchent un(e) chargé(e) de mission « Acquisition et gestion forestière », en appui et complémentarité avec la chargée de mission déjà en poste.

2. Missions

Sous la responsabilité du Président et de la direction des Communes forestières, la personne recrutée aura pour missions :

- Rencontre des territoires et communes pour faire émerger des projets d'acquisition foncière et de gestion forestière dans leur mandat
- Accompagnement des élus à la définition de stratégies foncière et de gestion forestière
- Accompagnement des communes dans la gestion de leur forêt communale
 - o Acquisition de biens forestiers (Biens sans maître notamment)
 - o Appui aux projets d'investissements forestiers (renouvellement forestier, desserte forestière, travaux)
 - o Appui dans la gestion des forêts communales (mise en œuvre de l'aménagement forestier, restauration des terrains incendiés, coupes de bois et commercialisation...)
 - o Appui dans l'adaptation de la gestion des forêts communales au changement climatique
 - o Appui dans l'information aux administrés des actes de gestion forestière et aux éventuelles actions de concertation locale

COMMUNES FORESTIÈRES PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Pavillon du Roy René · Valabre CD7 · 13120 Gardanne · Tél. 04 42 65 43 93 · Fax 04 42 51 03 88
paca@communesforestieres.org · www.ofme.org/communes-forestieres

- Appui à la mise en gestion des espaces forestiers communaux ne relevant pas du régime forestier
- Appui pour encourager et accompagner la mise en gestion des espaces forestiers privés et la gestion conjointe forêt publique / forêt privée
- Réponse aux demandes spécifiques des communes en sollicitant notamment le réseau des Communes forestières
- Organisation de visites de terrain et appui dans l'organisation de formations sur l'acquisition foncière et la gestion forestière
- Elaboration de contenus de documents d'information et de communication
- Communication des informations forêt et actualités du réseau auprès des adhérents
- Appui à l'organisation de la vie de l'association : conseils d'administration, assemblée générale...

3. Profil recherché

- Bac +2/5, formation de type forêt/environnement/développement local/aménagement du territoire ;
- Attirance pour les postes pluridisciplinaires ;
- Connaissance de la filière forêt-bois et du fonctionnement des collectivités locales déterminante ;
- Capacité de communication, d'animation et de mobilisation des acteurs et d'adaptation aux différentes thématiques traitées ;
- Autonomie et aptitude au travail en équipe et en réseau, et dans le cadre de partenariats ;
- Rigueur et sens de l'organisation ;
- Bonnes capacités rédactionnelles, de synthèse et d'analyses de données ;
- Maîtrise des outils informatiques et bureautiques classiques ;
- Permis de conduire et voiture personnelle indispensables.

Nous recherchons ainsi une personne souhaitant s'investir dans les démarches territoriales, la valorisation du bois en circuit court et l'accompagnement des collectivités dans leurs projets de développement local.

4. Conditions

- CDI
- Salaire : à définir selon compétences et expérience
- Lieu de travail : Gap (05) ou Gardanne (13) et nombreux déplacements dans les départements 04 et 05, et région
- Permis B et voiture personnelle indispensable
- Date de début : dès que possible

Dossier de candidature :

Lettre de motivation à l'attention de « Monsieur le Directeur de l'Union Régionale des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur » + CV à adresser uniquement par mail à paca@communesforestieres.org

Date limite de dépôt des candidatures : 31 décembre 2021